

Dons patriotiques en argenterie et brevets de la commune de Bitche, lors de la séance du 7 ventôse an II (25 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques en argenterie et brevets de la commune de Bitche, lors de la séance du 7 ventôse an II (25 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 453;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32557_t1_0453_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Cluny, 17 plu. II] (1)

« Citoyen président de la Convention,

La commune de Cluny, district de Macon, département de Saône-et-Loire fait emballer aujourd'hui dans 4 tonneaux, la quantité de 574 chemises et 90 paires de bas qui partiront demain 18 à l'adresse du district d'Aix, département des Bouches-du-Rhône, qui voudra bien les faire déposer au magasin établi en la dite commune d'Aix pour le service de l'armée d'Italie, suivant l'avis à nous donné par le Ministre de la guerre : le tout provenant des dons volontaires qu'ont offert à la patrie les citoyens du canton de Cluny, dont les vœux pour la prospérité de la République comme leur dévouement pour son service n'ont point de bornes; S. et F. Un autre envoi suivra bientôt. »

GUICHART (maire), GOYEL (off. mun.),
GOMET (off. mun.), PARET (off. mun.),
CHARLES (agent nat.),
LAROCHÉ (off. mun.), DENOT (off. mun.),
MONNIER, BERNARD, MASSON
(membre du C. de surveillance),
BLANC, PENNET
(présid. du C. de surveillance),
FÉVRIER (?), FROLLET, DESROCHE cadet,
COURNIER (secrét.), DUCRET, LAGARDE.

18

Courage, braves représentants, écrivent les sans-culottes de 89, de Tonneins-la-Montagne; la raison triomphera; nous n'encensons plus les idoles, et nous vous demandons qu'il n'y ait plus de culte salarié.

Renvoyé au comité des finances. Mention honorable, insertion au bulletin (2).

19

Le citoyen Boulard, maire de la commune de Bitche, fait passer cinq croix dites de St-Louis, il invite la Convention à rester à son poste (3).

[Bitche, 27 plu. II] (4)

« Liberté, Egalité, Fraternité, Unité ou la Mort.

Citoyen président,

Je t'adresse ci-joint 5 croix du ci-devant ordre de St Louis dont une provenant de Frondate, ancien commandant de Bitche, déposée par ses créanciers, les quatre autres trouvées au greffe de la Municipalité que nous succédons sans pouvoir désigner de qui elles proviennent, les déclarations ayant été sans doute égarées lors de l'invasion des perfides ennemis en notre cité, et notamment en la maison du citoyen Charles Boulard alors maire, enlevé par les mêmes satellites du despotisme comme otage, au fond de l'esclavage. Je te joins aussi deux brevets du

dit Ordre qui se sont trouvé confondus dans les papiers de l'ancienne municipalité.

Appelés aux fonctions publiques depuis le 21 nivôse seulement, la municipalité fut entièrement occupée des affaires sans cesse renaissantes qui nous surchargent nous n'avons pas eu plus tôt le moment d'adresser cet envoi à la Convention.

Tu voudras bien, Citoyen président, offrir à la Convention l'hommage de notre municipalité et de notre reconnaissance de ses travaux vraiment républicains, de notre zèle sans bornes et de notre amour constant pour la Liberté et la gloire de notre Patrie, de la haine du despotisme et de la tyrannie. S. et F. »

J. BOULARD fils.

20

Le conseil général du district de Fresnay informe la Convention que la raison remporte chaque jour de nouvelles victoires sur le fanatisme. Les idoles brisées laissent la place aux bustes des hommes célèbres et des martyrs de la liberté; les dépouilles des églises vont prendre le chemin du creuset national. La fête de la reprise de Toulon a été célébrée d'une manière républicaine; des secours ont été distribués à l'indigence. Le conseil général et la société populaire terminent par engager la Convention à rester à son poste, et lui envoient les états des objets d'or et d'argent déposés à la monnaie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Fresnay-sur-Sarthe, 17 plu. II] (2)

« Citoyens représentants,

Pendant que les armes de la Liberté triomphent partout des efforts des tyrans coalisés, la raison de son côté poursuit ses conquêtes sur le fanatisme. La Société populaire de Fresnay-sur-Sarthe guidée par cette Divinité vient de remporter une victoire complète sur les préjugés de l'erreur et de la superstition. Leurs idoles brisées vont faire place aux bustes des hommes célèbres et des martyrs de la Liberté, leurs autels sont renversés et leur temple si longtemps consacré à prêcher l'imposture, ne retentit plus enfin que du langage de la vérité et de la saine morale. La chute confusément précipitée de tous ces saints, saintes, dieux et diables plâtrés ne forme plus qu'un amalgame impur dont la société s'est empressée de purger le lieu de ses séances et maintenant les membres de tant d'êtres fantastiques dépecés ou fracassés devenus le jouet des enfants sont traînés impitoyablement dans les rues et jetés çà et là sur des fumiers.

Leurs dépouilles n'ont pas obtenu le même mépris, nous les avons remises bien précieusement et nous vous les envoyons bien vite pour les faire purifier au creuset monétaire, dans la crainte qu'ils n'aient conservé quelque reste de leur ancienne contagion. Nous vous envoyons un double de la route que nous leur faisons prendre vu le montant de leur poids tant en argenterie que cuivrie.

Ce n'est pas là le seul bien qu'ait produit la chute du fanatisme. Dans la séance qui lui a

(1) C 293, pl. 963, p. 2.

(2) P.V., XXXII, 232. Bⁱⁿ, 7 vent.

(3) P.V., XXXII, 233. Bⁱⁿ, 7 vent.

(4) C 293, pl. 963, p. 3.

(1) P.V., XXXII, 233. Bⁱⁿ, 7 vent.

(2) C 293, pl. 963, p. 8, 9, 10, 11.